



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 24
Mercredi 19 juin 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

2732 Loveresse, 12 juin 2019

III^e arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois

juin 2019 au 19 juillet 2019 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Horaire: Lundi de 18h30 à 19h30

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 13 juin 2019

Le Conseil communal



Court

Commune bourgeoise de Court

Information aux consommateurs d'eau potable

À l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés en mai 2019 et les résultats d'analyses officiels ont montré que l'eau potable distribuée par la Bourgeoisie de Court est conforme aux normes légales:

- qualité bactériologique: irréprochable
- dureté en graduation française (°f): 15.3 (mi-dure)
- teneur en nitrate (mg/l): 9.63
- provenance de l'eau: eau de source
- traitement de l'eau: chloration

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de la Bourgeoisie de Court, tél. 032 497 92 61.

Court, le 14 juin 2019

Bourgeoisie de Court



Crémises

Avis de construction

Requérant: Houriet Jonas, chemin des Archebusiers 255, 2746 Crémises

Emplacement: Parcelle N° 314, au lieu-dit: chemin des Archebusiers 255, commune de Crémises

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout actuelle par une chaudière à bois et pellets, pose de panneaux solaires thermiques pour chauffer l'eau, sur le pan Sud du toit.

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Zone d'affectation: H

Dépôt public de la demande, avec plans jusqu'au 18 juillet 2019 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

2746 Crémises, le 19 juin 2019

Secrétariat communal Crémises



Berne

III^e arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 526; Le Pichoux - Frontière JU/BE (Gorges du Pichoux)

Commune: Petit-Val (Sornetan)

230.20333 / Renouvellement - Chaussée: Le Pichoux Tunnel sup. - Hôtel

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: Gorges du Pichoux (sur territoire bernois), depuis le débouché de la route cantonale en direction de Souboz jusqu'au tunnel inférieur du Pichoux

Durée: Fermeture du lundi 1^{er} juillet au lundi 8 juillet

Exceptions: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Fornet-Dessous - Lajoux - Saulcy - Glovelier (et vice versa)

L'accès aux bâtiments Le Pichoux N° 25 et N° 33, 2716 Sornetan, en provenance de Souboz et Châtelat, reste possible.

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Motif: Travaux de génie civil et de revêtement liés à l'assainissement de la route cantonale.

Les travaux de génie civil et revêtement étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des



Belprahon

Grand ramassage

Le prochain ramassage des déchets encombrants aura lieu le jeudi 27 juin 2019, de 18h à 19h30, place du village.

Belprahon, le 13 juin 2019

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée comme suit:

Secrétariat: du lundi 1^{er} juillet 2019 au dimanche 21 juillet 2019

Caisse: du vendredi 12 juillet 2019 au dimanche 4 août 2019

Belprahon, le 19 juin 2019

Secrétariat communal

Taxe des chiens

Les propriétaires de chiens sont invités à s'acquitter de la taxe réglementaire jusqu'au 31 août 2019 au secrétariat communal où une médaille leur sera remise. Les chiens de moins de trois mois ne sont pas taxés mais doivent tout de même être annoncés.

Belprahon, le 19 juin 2019

Secrétariat communal



Champoz

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 05.06.2019

Conformément à l'article 73, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juin 2019 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 19

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h



Eschert

Avis de construction

Requérant : Monsieur Luis Sota Maia, Les Vergers 7, 2743 Eschert

Auteur du projet : Monsieur Luis Sota Maia, Les Vergers 7, 2743 Eschert

Emplacement : Parcelle N° 667, Les Vergers 7, 2743 Eschert

Projets :

1. Pose d'un abri sur la terrasse existante côté sud
2. Modification de la paroi du couvert à voitures côté est (permis initial -2/2011)
3. Pose d'une porte de garage
4. Coulage d'un radier béton sous la terrasse existante

Dimensions : Selon plans déposés

Genre de construction :

1. Piliers, profilés aluminium, lames orientables et stores coulissants, anthracite
2. Panneaux composites, gris
3. Aluminium, gris

Pour le surplus – selon demande et plans déposés

Zone : Plan de quartier « Les Vergers sous le Village »

Protection des eaux : Zone de protection > B

Dépôt public de la demande : La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 15 juillet 2019 inclusivement** (pour la consultation du dossier durant la fermeture de l'administration communale, soit dans le cas particulier, du 12 au 15 juillet 2019, prière de prendre rendez-vous au 077 495 06 45). Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaires au bureau communal d'Eschert. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 13 juin 2019

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 juin 2019 – dépôt public

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 juin 2019 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, **du 20 juin au 9 juillet 2019 inclus**.

Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du procès verbal, par écrit, auprès du

Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Eschert, le 19 juin 2019

Conseil communal

Cabane forestière – rénovation

La cabane forestière n'est plus ouverte au public jusqu'à nouvel avis.

Eschert, le 19 juin 2019

Conseil communal



Moutier

Paroisse Catholique Romaine, Moutier

Dépôt public du procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée de Paroisse du 19 juin 2019 sera déposé publiquement dès le 26 juin 2019 durant 20 jours au secrétariat de la Cure, où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture.

Durant le dépôt public, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Paroisse.

2740 Moutier, le 19 juin 2019

Le Conseil de Paroisse

Avis de construction

Requérant : Didier KROPP SA et SIGEOM SA, rue des Oeuches 45, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1398, rue des Oeuches 45

Projet : Réfection de la toiture partie Ouest et des façades Sud et Ouest.

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme sont ouverts uniquement le matin de 8h à 11h.

Moutier, le 19 juin 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : MAKSTUTI Fadil, rue Neuve 53, 2740 Moutier

Auteur du projet : Costa A. Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1697, rue Neuve 53

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aéro-eau split, agrandissement de la surface habitable au Sud et création de nouvelles fenêtres sur les façades Est et Ouest

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme sont ouverts uniquement le matin de 8h à 11h.

Moutier, le 19 juin 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : RERAT Olivier et GARIFULLINA Liliya, chemin des Fauvettes 5, 2740 Moutier

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 3359, Plein-Soleil 23

Projet : Construction d'une maison familiale avec couvert et réduit; Pose de panneaux solaires thermiques

Zone : PQ « Prés Zuber »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme sont ouverts uniquement le matin de 8h à 11h.

Moutier, le 19 juin 2019

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Commune bourgeoise Perrefitte

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2019 est déposé publiquement durant 20 jours dès la présente publication chez le secrétaire de Bourgeoisie. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Bourgeoisie.

Conseil de Bourgeoisie

Perrefitte, le 11 juin 2019

Le secrétaire, Gérard Mérillat



Petit-Val

Assemblée communale

Assemblée communale du 24 juin 2019 à 20h, au Centre de rencontres à Sornetan

Ordre du jour

1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 840'000.- pour l'interconnexion des réseaux d'eau de Sornetan et Souboz, y compris adaptations des conduites existantes dans les deux localités
2. Comptes 2018
 - Discuter et accepter un crédit additionnel de CHF. 54'636.10.- pour l'attribution au financement spécial maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier
 - Discuter et accepter les comptes 2018
3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de la révision du PAL à Souboz
4. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de la réfection des chemins forestiers

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

5. Discuter et approuver un crédit de CHF 23'700 pour le remplacement du chauffage du domaine « Sur la Côte »
6. Informations sur la collaboration scolaire Saicourt - Petit-Val
7. Informations sur l'école à journée continue
8. Prendre connaissance du rapport de l'organe de la protection des données
9. Divers

Dépôt public

30 jours avant l'assemblée communale, les comptes sont déposés publiquement à l'administration communale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 22 mai 2019

Conseil communal

Communications du Conseil communal

Fête de l'école

La fête des promotions de l'école primaire et enfantine aura lieu cette année à l'école à Châtelat, le jeudi 4 juillet 2019 à 20h. La population est cordialement invitée à y participer.

Elagage des haies, arbres et buissons le long des routes cantonales et communales / Clôtures

Afin de garantir la sécurité des usagers et des piétons, nous invitons les habitants riverains des routes à procéder dans les meilleurs délais à l'elagage des arbres et autres plantations en bordure des routes cantonales et communales. Une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée doit être respectée. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (hauteur du la chaussée).

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la lanterne communale ou sur notre site internet www.petit-val.ch.

Souboz, le 19 juin 2019

Conseil communal



Rebévelier

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels de Scitec Resesarch SA à Courroux, à la suite des prélèvements effectués en date du 8 avril 2019 (réf.: Stephan Amstutz) à Rebévelier ont montré que les résultats obtenus sont conformes aux exigences de l'OPBD pour l'eau traitée.

Rebévelier, le 12 juin 2019

Le Conseil communal



Reconvilier

Informations du Conseil municipal

- La nouvelle secrétaire des écoles a été nommée en la personne de M^{me} Judith Habegger Scharding, domiciliée à Pontenet, à partir du 1^{er} août prochain.
- Plusieurs fenêtres en façade Sud de l'école primaire seront remplacées prochainement.
- M^{me} Aline Liechti de Fornet-Dessous, a été désignée suppléante de la préposée à l'Agence AVS de Reconvilier et environs.
- Le sous-sol de la halle de gymnastique connaît, depuis un certain temps, des problèmes d'humidité. Pour y remédier, le système de ventilation sera très prochainement remis en état.

Reconvilier, le 19 juin 2019

Le Conseil municipal



Saules

Commune de Saules

Avis de construction

Requérant: Monsieur Herbert Amstutz, Montagne de Saules 68, 2732 Saules BE.

Emplacement: parcelles N^{os} 233, 347 et 365, au lieu-dit: « Montagne de Saules », Saules.

Projet: aménagement d'un chemin d'accès en groise, d'une longueur de 68 mètres, pour l'accès à un chalet (résidence secondaire).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: pâturage boisé (art. 532 E9 RCC).

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 juin 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Furer Willy, Les Côtattes 75, 2732 Saules

Emplacement: parcelle 165 au lieu-dit « Les Côtattes 75 »

Projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau PAC

Dimensions et genre de construction: selon plans déposés

Zone: Habitation

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droits faites par écrit et motivées y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

Pour rappel, le secrétariat communal est ouvert au public le mardi de 16h à 17h ou à un autre moment sur rendez-vous préalablement convenu avec la secrétaire au 032 481 38 28.

Saules, le 19 juin 2019

Le Conseil communal

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué le 27 mai 2019 montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Degré de dureté: 25,6 °f

Saules, le 19 juin 2019

Le Conseil communal

Passeport-vacances (Pasvac) 2019

La commune subventionnera le passeport-vacances 2019 à raison de Fr. 10.- par enfant du village participant aux activités.

Saules, le 19 juin 2019

Le Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérant: M. Martial Giobellina, Clos Beausan 8, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: VIVAlogis.ch Architecture, Philippe Schwob, Grand-Rue 165, 2720 Tramelan

Propriétaire foncier: le requérant

Genre d'ouvrage: Création d'un duplex dans un habitat rural avec installation solaire

Rue ou lieu-dit: Clos Beausan 8c, parcelle 238

Zone: Village ancien, ensemble bâti A

Dimensions et construction: selon les plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juillet inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture de l'administration communale, les documents peuvent être consultés moyennant préalablement un rendez-vous au N° de tél. 077 211 85 83.

Sorvilier, le 19 juin 2019

Le Conseil municipal



Valbirse

Fermeture de la charrière de Montoz (Malleray)

Pour cause de coupes de bois, la charrière de Montoz (Malleray) sera fermée du mardi 25 juin 2019 jusqu'à fin juillet 2019 de 7h - 18h (du lundi au vendredi).

Malleray, le 17 juin 2019

Commune bourgeoise de Malleray

www.lasemaine.ch

informations pratiques



Rebévelier

Administration communale Rebévelier
2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture:
sur demande



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brogna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Heures d'ouverture:
Lundi soir de 18h30 à 19h30
www.champoz.ch
admin.champoz@bluewin.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60
gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Ouvert le lundi de 9h à 11h

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	35	31	28.08.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi
25	24	19.06.2019	mercredi	36	32	04.09.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi
26	25	26.06.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi
27	26	03.07.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
28	27	10.07.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
29	28	17.07.2019	mercredi	40	36	02.10.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
30		24.07.2019	SUPPRIME	41	37	09.10.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
31		31.07.2019	SUPPRIME	42	38	16.10.2019	mercredi				
32		07.08.2019	SUPPRIME	43	39	23.10.2019	mercredi				
33	29	14.08.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi				
34	30	21.08.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi				